

Sous Direction Technique

Département réseaux d'accès

Réf : AT/DOT29/SDT/DRA/ 423/2022

Mascara le : 18/10/2022

Monsieur le Directeur

Opérationnel des Télécommunications de Mascara

A Monsieur SOLTANI HACHEMI - Entreprise des Installations téléphoniques

Sise à 216, Rue Saadi Baghdad - Tighennif

Objet : Mise en demeure

PROJET : Dossier de paiement des travaux de Construction lignes d'abonnés en fibre optique (FTTH)

Contrat N° : N°: DO29/SDT/DRA/03 /2018 du 31/12/ 2018

Bon de commande Installation en FTTH : 190012 du 13/02/2019

- **ODS N° : 15/2019 du 22/08/2019**



Votre entreprise détentrice d'un Bon de commande des travaux de la construction de nouvelles lignes des clts en fibre optique (FTTH) dans la Wilaya de Mascara est mise en demeure de n'avoir pas encore déposée de dossier pour paiement des travaux exécutés liés à l'ordre de service de démarrage des travaux sous N°15/2019 du 22.08.2019.

Malgré les rappels faites par mes services auprès de votre entreprise, aucune démarche pour mettre à jour votre dossier de paiement qui présente un retard flagrant et nuit à votre image de marque.

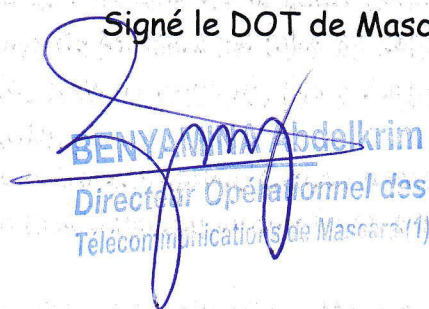
Cet état de fait a mis la Direction Opérationnelle dans une situation délicate pour l'assainissement de l'ensemble des dossiers de paiement du présent bon de commande à savoir :

- ODS N°03/2019 du 14.02.2019 – Facture N° 03 du 25.02.2021
- ODS N°04/2019 du 07.03.2019 - Facture N° 04 du 25.02.2021
- ODS N°15/2019 du 22.08.2019 - Facture non déposée

Par conséquent, je vous invite de mettre à jour votre dossier de paiement dès la réception de ma présente lettre dans les délais ne dépassant pas les trois jours (72 heures), faute de quoi la Direction opérationnelle de Mascara est tenue d'appliquer la réglementation en vigueur conformément aux clauses du contrat.

Important et particulièrement signalé .

Signé le DOT de Mascara.



BENYAMIN Abdelkrim
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara (1)